



ROTAX MOJO MAX Challenge
Réglementation technique 2010
Annexe pour la configuration 125 Mini MAX et 125 Micro MAX
Version 5 avril 2010
 (La version 2010 remplace la version 2009)

9.1 Spécification technique (à l'intérieur du sceau) pour les moteurs Rotax 125 Mini MAX (10 kW)

En configuration 125 Mini Max, la réglementation technique prévue à l'item 9.1 du règlement général pour la configuration 125 MAX Junior s'applique, à l'exception du point suivant:

Espace entre le piston et la tête du cylindre ("Squish gap")	1.1	<p>125 Mini MAX 1,20 mm - 1,80 mm</p> <p>Le distributeur autorisé qui organise un Challenge Rotax Max national peut déterminer une mesure plus restrictive à l'intérieur de ces tolérances.</p> <p>L'espace entre le piston et la tête du cylindre doit être mesurée à l'aide d'un vernier certifié et d'un fil d'étain de 2 mm. Le vilebrequin doit être tourné à la main lentement jusqu'au point mort supérieur afin d'écraser le fil d'étain. Fil d'étain de 2 mm recommandé: BRP-ROTAX pièce no. 580 130.</p> <p>L'espace doit être mesuré sur les côtés droit et gauche de l'axe de piston.</p> <p>La mesure valide est la moyenne des deux lectures.</p>
--	-----	--

9.6 Spécifications techniques (à l'extérieur du sceau) pour les moteurs de karting Rotax 125 Mini MAX (10 kW)

Pour la configuration 125 Mini Max, la réglementation technique prévue à l'item 9.2 pour la configuration 125 Max Junior s'applique, à l'exception des points suivants :

Il est de la responsabilité du compétiteur de vérifier son équipement (tous les composants à l'extérieur du sceau et mentionnés ci-après) et de s'assurer que son équipement respecte les spécifications techniques ci-après!

Restricteur d'aspiration	2.1	<p>Le restricteur d'aspiration (pièce ROTAX no. 267 535 - bleu ou 660 751 - noir) doit être installé entre la bride du carburateur et le carburateur.</p> <p>Le restricteur d'aspiration doit avoir un diamètre intérieur de 19,0 mm +0,0/-0,2 mm.</p> <p>Le restricteur d'aspiration doit avoir une surface bleue ou noire anodisée.</p>
Restricteur	3.1	Le restricteur d'échappement (pièce Rotax no. 273 972) doit être installé à la

d'échappement	3.2	place du collecteur d'échappement (fixé au cylindre). Le restricteur d'échappement doit un diamètre intérieur de 22,0 mm +0,2/-0,2 mm.
Niveau sonore	4.1 4.2	La laine d'isolation du bruit doit être remplacée par une pièce de rechange ROTAX si le niveau sonore dépasse 90 dB (A). Procédure de mesurage du niveau sonore: Le lieu de mesure du niveau sonore doit être situé dans une section de la piste où le moteur est utilisé avec sa charge complète dans une échelle de 9.000 à 10.000 t/min. Le microphone doit être installé un mètre au-dessus du niveau de la piste, de façon perpendiculaire à celle-ci. La distance entre le microphone et le kart, roulant sur la trajectoire de course, doit être de 7,5 mètres. Le kart doit être opéré avec une charge complète, sur la trajectoire idéale de course.

9.7 Spécification technique (à l'intérieur du sceau) pour les moteurs Rotax 125 Micro MAX (5 kW)

En configuration 125 Mini Max, la réglementation technique prévue à l'item 9.1 du règlement général pour la configuration 125 MAX Junior s'applique, à l'exception du point suivant :

Espace entre le piston et la tête du cylindre ("Squish gap")	1.1	125 Micro Max 2,40 mm - 2,70 mm Le distributeur autorisé qui organise un Challenge Rotax Max national peut déterminer une mesure plus restrictive à l'intérieur de ces tolérances. Afin d'obtenir l'espace requis entre le piston et la tête du cylindre, une entretoise (pièce Rotax no. 626 420, ayant la même forme que le joint d'étanchéité de base du cylindre) d'une épaisseur de 1,25 mm, ajouté aux joints d'étanchéité requis, doivent être utilisés. L'espace entre le piston et la tête du cylindre doit être mesurée à l'aide d'un vernier certifié et d'un fil d'étain de 3 mm. Le vilebrequin doit être tourné à la main lentement jusqu'au point mort supérieur afin d'écraser le fil d'étain. Fil d'étain de 3 mm recommandé: BRP-ROTAX pièce no. 580 132. L'espace doit être mesuré sur les côtés droit et gauche de l'axe de piston. La mesure valide est la moyenne des deux lectures.
--	-----	--

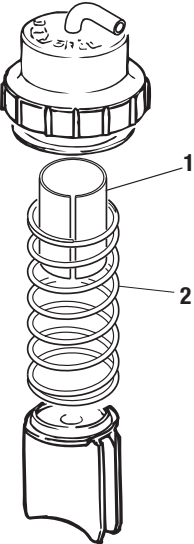
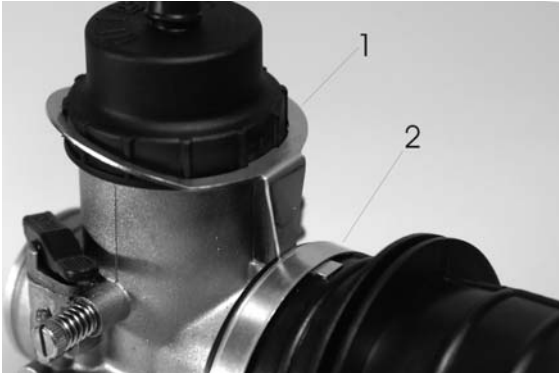
Cylindre	1.2	<p>Cylindre sans soupape d'échappement pneumatique. Le cylindre doit être estampillé avec le code d'identification 223 998 et avoir le timbre de l'année de production « 8 » estampillé dessus (voir la photo ci-bas).</p>  <p>Note: 2010 est la dernière année où le cylindre 2008 sera obligatoire. À compter de 2011, le cylindre 2008 ainsi que les cylindres plus récents seront autorisés.</p>
----------	-----	---

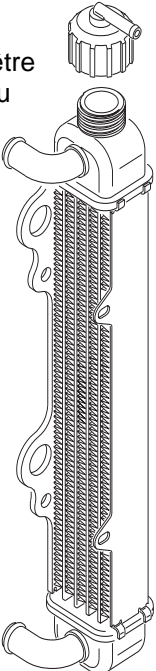
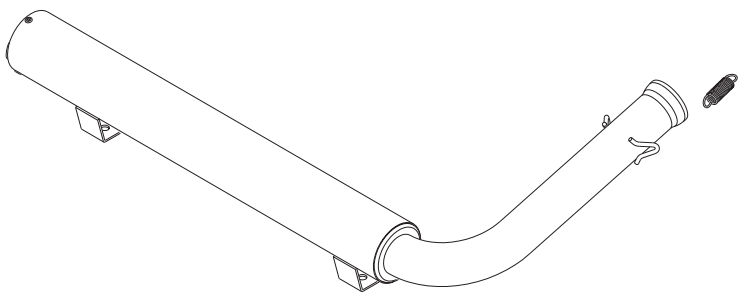
9.8 Spécification Techniques (à l'extérieur du sceau) pour moteur ROTAX 125 Micro MAX (5 kW)

Pour la configuration 125 Mini Max, la réglementation technique prévue à l'item 9.2 pour la configuration 125 Max Junior s'applique, à l'exception des points suivants :

Il est de la responsabilité du compétiteur de vérifier son équipement (tous les composants à l'extérieur du sceau et mentionnés ci-après) et de s'assurer que son équipement respecte les spécifications techniques ci-après!

Restricteur d'échappement	2.1	Le restricteur d'échappement (pièce Rotax no. 273 972) doit être installé à la place du collecteur d'échappement (fixé au cylindre).
	2.2	Le restricteur d'échappement doit un diamètre intérieur de 22,0 mm +0,2/-0,2 mm.

Carburateur	<p>3.1</p> <p>3.2</p> <p>3.3</p> <p>3.4</p> <p>3.5</p> <p>3.6</p>	<p>L'entretoise (pos. 1 de l'illustration ci-contre, pièce ROTAX no 251 730) doit être installé dans le carburateur afin de limiter l'ouverture de la commande des gaz.</p> <p>La longueur de l'entretoise doit être de 38,0 mm +/-0,2 mm.</p> <p>La position du bouchon du carburateur doit être fixée au moyen de la plaque de fixation (pos. 1, voir illustration ci-bas, pièce ROTAX no. 251 790).</p> <p>Le bouchon du carburateur doit être vissé complètement sur le carburateur.</p> <p>Un seul joint en caoutchouc est autorisé dans le bouchon du carburateur.</p> <p><u>L'aiguille doit être estampillée « K98 »</u></p>	 
-------------	---	---	--

	<p>4.1</p> <p>4.2</p> <p>4.3</p>	<p>Le radiateur "Micro MAX" spécifique (pièce ROTAX no 295 924) doit être utilisé à la place du radiateur original. Le radiateur doit être installé avec toutes les composantes illustrées sur la version 2 du radiateur original (voir l'item 18.5 du règlement technique 2009 pour le Moteur 125 Max).</p> <p>Surface refroidissante: Hauteur = 300 mm Largeur = 60 mm</p> <p>Épaisseur du radiateur : 32 mm</p>	
Système d'échappement	<p>5.1</p> <p>5.2</p>	<p>Le système d'échappement Micro MAX spécifique doit être utilisé à la place du système d'échappement original (voir illustration ci-bas)</p> <p>Le diamètre intérieur du tube coudé à 90°, à l'extrémité du silencieux, doit être de 15 mm +/- 0,30 mm.</p>	
Niveau sonore	<p>6.1</p> <p>6.2</p>	<p>La laine d'isolation du bruit doit être remplacée par une pièce de rechange ROTAX si le niveau sonore dépasse 90 dB (A).</p> <p>Procédure de mesurage du niveau sonore: Le lieu de mesure du niveau sonore doit être situé dans une section de la piste où le moteur est utilisé avec sa charge complète dans une échelle de 8.000 à 9.000 t/min. Le microphone doit être installé un mètre au-dessus du niveau de la piste, de façon perpendiculaire à celle-ci. La distance entre le microphone et le kart, roulant sur la trajectoire de course, doit être de 7,5 mètres. Le kart doit être opéré avec une charge complète, sur la trajectoire idéale de course.</p>	